

# MODIFICATION DE LA GESTION DES AVOIRS À PARTIR DE LA VERSION **4.0 U**PDATE **60**

Suite à différentes demandes, voici les points importants modifiés dans cette version. A savoir que la documentation sur la gestion des avoirs a été modifiée et disponible sur notre site.

## 1. Refacturer avec recalcul du TP

- Si les deux parts RO & RC sont lettrées, ce choix est bloqué (gris) et un message s'affiche.

- <u>Si seulement une des deux parts est lettrée</u>, il n'y a plus besoin de délettrer. Le montant lettré est reporté sur le nouveau dossier sous forme de règlement en mode AV. La part qui est lettrée ne peut pas être recalculée (pour le RC les cases « Tiers Payant » et « Télétransmission » sont décochées et les montants remis à zéro, pour le RO les cases « Tiers Payant » et « Télétransmission » ne sont pas cochées)

## 2. Recréer le dossier sans TP et sans refacturer

- Les règlements restent sur l'ancien dossier, ils apparaissent sur le nouveau sous forme de règlement en mode AV.

- Plus besoin de délettrer, les montants lettrés sont reportés sur le nouveau dossier sous forme de règlement en mode AV.

## 3. Divers

- Les règlements en mode AV peuvent être annulés dans « caisse/correction de caisse/annulation de règlement », ce qui recrédite l'avoir.

- Quand on met « AV » en mode de règlement, le nom du client est reporté dans le tableau de recherche des avoirs afin d'avoir par défaut les avoirs le concernant.

- Il est possible de rendre l'avoir « obsolète »

## 4. Extrait de la documentation des points concernés

#### CAS D'UNE FACTURE AVEC TIERS PAYANT

Le fait de répondre « Oui » à la création d'avoir fait apparaître l'écran d'information ci-dessous :



Vérifier qu'il s'agit bien de la facture recherchée puis valider la demande de création d'avoir en

utilisant le bouton . L'avoir est alors créé et l'écran de choix suivant apparaît :



#### - Différer la régularisation de l'avoir :

Cette solution permet de **marquer l'avoir comme non régularisé**, afin de générer un bon d'avoir que le client pourra utiliser plus tard.

#### - Recréer les dossiers sans refacturer :

Il permet de recréer un **dossier technique sans tiers payant**. S'il y avait des règlements ou lettrages sur l'ancienne facture, ils sont automatiquement reportés sur le nouveau dossier sous forme de règlement par avoir. Ce dossier est accessible en « Client - Saisie/Consultation ».

Utiliser le bouton pour valider le choix. Une boite de dialogue apparaît proposant le restockage des articles. Répondre en fonction de la situation (retour ou non des articles).

Si le choix est « Non », les articles saisis dans le nouveau dossier seront considérés comme des articles « hors-stock ».

## - Refacturer avec modification du Tiers Payant :

Ce choix permet de r**elancer le calcul** du tiers payant et de valider la **nouvelle facture** (le dossier technique n'est pas touché). S'il y avait des règlements ou lettrages sur l'ancienne facture, ils sont automatiquement reportés sur la nouvelle facture sous forme de règlement par avoir.

Il est possible alors de corriger les données carte vitale du client (taux SS, régime...) :

Irris 1	
Informations Tiers	Payant - VITALE
Données Assur (les informations marquée	é s d'une * rouge seront reportées sur l'état civil)
Nom	TEST Assuré 🔶 Ayant droit 🔿
Prénom	Avoir No SS  11111111111 20 ×
Code régime	01 [F1] Caisse Ratt 101 Né{e} le 01/01/1980
Centre Paie.	1000 Code gest. 10 Taux SS 100 %
Données Bénéf Rang Vitale (1=assuré) Date Naissan Code situati Code bénéfic	iciaire 01 ▼ Nom TEST Nom JF Prénom Avoir ce 01/01/1980 ★ Droits ouverts ✔ Droit mut. on 0101 ▼ ALD 5 Code mutuelle Garantie . 00 ▼ Assuré
Rang gémélai	re 🖅 × Pas de jumeau ou ler Carte Vitale non lue information S.S. saisie le 03/11/14

Ainsi que les montants saisis pour le Régime Complémentaire :

New TEST Avoin	Calala Earfaita	Variables on EUD			
NOM  1231 AVOIT					
		Forfaits % LPP	%Réel %RO	14	
Mutuelle A	Monture	52,00 0,00	0,00 0,00		
Nº Préf [111111111] Période Droits AMC	Verres	24,00 0,00 0,00	0,00 0,00		
Code Risque	Supplém. Divers	0,00 0,00			
Dest. Règl: Opticie	Global	0,00	0,00		
<b>Régime obligatoire</b> Régime complémentai	Forfaits o	eil droit et gauche d	lifférents		
	1		×		
Calcul TP					

Remarque : Si une des parts RO ou RC est lettrée, elle ne pourra pas être modifiée lors de la création de l'avoir. Elle sera reportée sous forme de règlement par avoir sur le nouveau dossier recréé. Si un montant lettré doit être modifié, il faut d'abord le délettrer.

### CAS D'UNE FACTURE SANS TIERS PAYANT :

Le fait de répondre « Oui » à la création d'avoir fait apparaître l'écran ci-dessous :



Répondre en fonction de la situation :

- « Oui » s'il s'agit de l'annulation pure et simple de la facture et que le client rend les articles achetés.

« Non » s'il s'agit par exemple d'un jeu d'écriture (changement de date de facture, etc.).

Quelle que soit la réponse choisie, la question suivante apparaît :

×
e facture

- Répondre « Non » pour voir apparaître l'écran de décaissement. Son utilisation est détaillée au point «**3. Décaissement et Bons d'avoir** ».

- Répondre « Oui » pour créer automatiquement un **nouveau dossier** (identique au dossier à partir duquel a été validée la facture) non facturé. S'il y avait des règlements sur l'ancienne facture, un règlement par avoir d'un montant équivalent est reporté automatiquement sur le nouveau dossier. Ce dossier est accessible en « Client - Saisie/Consultation » pour modification.

Remarque : S'il a été précédemment répondu « Non » à la question « Restocker les articles de la facture », tous les articles seront considérés comme « hors stock » dans le nouveau dossier.

#### UTILISATION DES BONS D'AVOIR

Les **bons d'avoir** vont être utilisés par les clients comme « mode de paiement ». Pour l'opticien, l'acceptation d'un bon d'avoir entraîne la saisie d'un **règlement** sur un dossier, une facture ou une vente en l'état, **sans encaissement réel.** 

En effet, un bon d'avoir provient de la saisie d'un avoir, non décaissé, à partir d'une facture ou d'une vente en l'état sur laquelle le règlement du client avait déjà été encaissé.

Que le bon d'avoir soit utilisé sur un dossier, une facture ou une vente en l'état, les manipulations sont identiques puisque tout se passe sur l'écran de règlement ci-dessous, qui leur est commun :

Vendeur 🔤	▼ Nom	client		Prén	iom	
Paiements 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Rég I.	Dev.	Echéance 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007	Banque	Tireur	Hors place
- Solde 0,00 Total Facto Total règli Reste dû	ure(s) ement(s)		17/10/2007	onnaiE	Fact	

Ne pas indiquer de montant pour le paiement. Indiquer directement le code **AV**, dans la zone correspondant au mode de règlement, puis valider. L'écran suivant apparaît :

1	DATE	NOM	PRENOM	MONTANT	RESTE DU	
5	01/04/2005	PRAGNIER	Huguette	190,00	190,00	
						<u>.</u>
		L			I	

Il s'agit de la liste des avoirs en cours. Saisir le nom du client pour sélectionner l'avoir correspondant.





pour valider le choix. L'écran de saisie des règlements réapparaît :

Jendeur JP	▼ Nom	client	PRAGNIER	Pré	nom Huguette	
Paiements 149,25 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Rég I .	Dev.	Echéance 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007 17/10/2007	Banque 9699999999999 	Tireur PRAGNIER	Hors place
- Solde - 0,00 Total Fact Total règi	ure(s) ement(s)	149 149	17/10/2007 ,25 ,25	[]	[	
Reste dû		<u> </u>	Tiroir m	onnaiE	Fact.	×

Le montant du règlement est reporté automatiquement ; il est plafonné au montant total de la vente.

Si le montant de la nouvelle vente est supérieur au montant du bon d'avoir :

- Il est nécessaire de saisir d'autres règlements à la suite,
- L'avoir est soldé.

Si, comme dans l'exemple, le montant de la nouvelle vente est inférieur au montant du bon d'avoir :

- La vente est entièrement réglée par le bon d'avoir,
- L'avoir n'est pas soldé.

Dans ce dernier cas, le montant non utilisé du bon d'avoir pourra être, selon le choix du client, décaissé ou utilisé lors d'un prochain achat.

Remarque : Il est possible d'annuler un règlement par avoir dans le menu « caisse/correction de caisse/annulation de règlement », ce qui re-créditera le bon d'avoir

